

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

RÉSERVATION

Seul le contrat rempli avec précision est considéré comme valable, car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la location. Seules les personnes inscrites sur le contrat de réservation seront acceptées dans la location et sur le terrain de camping. La réservation n'est effective qu'après le versement d'un acompte de 25% du coût total du séjour + 16 € pour frais d'inscription pour tous les locatifs. Le solde de la location sera payé 30 jours avant la date d'arrivée au camping. Un règlement intérieur vous sera remis dès votre arrivée.

À l'arrivée, il vous sera demandé le versement d'une caution :

280 € pour un mobil home (dont 5 € pour chaque bracelet piscine et 23 € pour la carte magnétique)

330 € pour un chalet (dont 5 € pour chaque bracelet piscine et 23 € pour la carte magnétique)

Une caution de 80 € pour le ménage

Les cautions seront restituées au départ si l'état des lieux (hygiène + matériel en bon état) en présence du client ne donne pas lieu à observation. Le tout doit être rendu prêt à relouer. La location est prévue pour 4 personnes (sauf le chalet, pour 5 personnes). Toute personne supplémentaire doit être signalée à la réservation car une fois le contrat rempli, nous ne pourrions plus le modifier. La location prend effet après 15h00 le samedi et se termine le samedi suivant avant 10h00.

Si pour une raison quelconque, la durée du séjour est écourtée, le montant total du séjour demeure acquis au camping. Les hébergements sont loués nominativement et ne pourront en aucun cas être sous-loués sans l'accord exprès de la direction du camping.

NOTES IMPORTANTES

La direction de la SCS Camping La Boulinière ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour. La SCS Camping La Boulinière décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du locataire.

Les mobil homes appartiennent à des familles qui les utilisent comme résidence secondaire hors période estivale. Pendant l'été, ils nous les confient à la location.

Les chiens sont acceptés sur le terrain de camping. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés; le carnet de vaccination est obligatoire. Ne pas laisser le chien tout seul dans la location. Un seul animal par location.

Les accès à la piscine et aux toboggans aquatiques sont exclusivement réservés à notre clientèle (port du bracelet obligatoire et **uniquement slip de bain autorisé**). Prévoir transat pour bébé car poussette non autorisée sur solarium. **Piscine interdite aux visiteurs.**

ANNULATION

En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez à devoir :

Les frais de dossier et d'assurance

À titre d'indemnités de rupture de contrat :

Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Une assurance annulation peut-être souscrite. Cette assurance vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat ci-dessus indiquée, selon les conditions prévues au contrat.